



## REGLEMENT PARTICULIER DU 22<sup>ème</sup> TOURNOI DE WITTELSHEIM LES 27 ET 28 AVRIL 2024

### Article 1 – Règlement

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

**Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.**

### Article 2 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est M. Alban CHAUSSADAS. Il est assisté de M. Christophe HEMBERGER. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

### Article 3 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et être en possession de sa licence 2023/2024 le jour du tournoi. Les tableaux senior sont ouverts aux joueurs licenciés minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans classés N2 au plus, au jour du tirage au sort. Il n'y a pas de tableaux réservés aux jeunes.

### Article 4 – Joueurs étrangers

Les joueurs étrangers devront être en règle avec leur fédération au moment du tournoi.

Leurs classements donnés lors de l'inscription ne pouvant être vérifiés, le principe de la confiance sera donc appliqué.

### Article 5 – Tableaux

Les joueurs et joueuses pourront s'inscrire dans **un ou deux tableaux** (simple, double et mixte).

Ils seront positionnés dans des séries **en fonction de leur CPPH** à la date du 13 avril 2024. **Le tirage au sort se déroulera le 20 avril 2024.**

Les tableaux seront constitués pour permettre à chacun de réaliser un nombre de matchs agréable, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau. Ils se dérouleront sous forme de poules et seront suivies par une phase finale à élimination directe regroupant le premier ou les deux premiers de chaque poule pour les tableaux comptant au moins 6 joueurs (simple) ou paires (double et mixte).

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur ou d'une paire, dans un ou plusieurs tableaux, afin de favoriser un tournoi agréable pour tous (CPPH trop important entre les joueurs d'une même paire, absence de concurrent de même niveau, ...).

Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points.

### Article 6 – Volants

Les volants en plume seront utilisés durant toute la compétition, à charge égale entre les joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le RSL Tournay 3, en vente dans la salle. Ils seront fournis gratuitement lors des finales.

## **Article 7 – Inscriptions**

**La date limite d'inscription est fixée au 13 avril 2024. Les inscriptions se feront uniquement via le site Badnet ou l'application Ebad. Le paiement se fera uniquement via Badnet ou Ebad, au moment de l'inscription.**

Pour un déroulement agréable de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions à **240 joueurs**. L'ordre d'arrivées des inscriptions complètes (avec paiement) servira de critère de sélection. Les paires ne seront considérées comme inscrites qu'une fois l'inscription effective des deux joueurs. Un joueur peut malgré tout s'inscrire « au choix ».

Les droits d'engagement sont de 16 euros pour un tableau et de 20 euros pour deux tableaux.

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être demandé par un joueur après la date limite d'inscription, sauf en cas de force majeure dûment justifié par une attestation appropriée. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort.

## **Article 8 – Récompenses**

Des récompenses seront attribuées aux deux premiers de chaque tableau, sous forme de bons d'achats valables dans de nombreuses enseignes nationales, pour un montant total supérieur à 3 500 euros.

## **Article 9 – Lieu de la compétition**

La compétition se déroulera dans la salle Pierre ALBOUY - 112 rue de Reiningue, 68310 WITTELSHEIM.

## **Article 10 – Horaires**

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant son premier match et doit pointer à la table de marque dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Un retard de 5 minutes après l'appel peut entraîner la disqualification du joueur concerné. Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes sans l'accord du joueur.

## **Article 11 – Arbitrage**

En dehors des phases finales, tous les matchs seront auto-arbitrés (sauf décision contraire du Juge Arbitre) ; Pour les phases finales, l'arbitrage sera assuré par les officiels techniques disponibles. A tout moment, un joueur pourra faire appel à l'un des juges-arbitres pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande s'il le juge nécessaire.

## **Article 12 – Les LETs**

Un volant touchant un élément suspendu (câble, panneau de basket, ...) est compté let à chaque fois. Un volant touchant la structure du gymnase (toit, poutre, éclairage, ...) est considéré comme faute.

## **Article 13 – Forfaits (art. 17 du RGC)**

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (13, rue Jean Moulin, 54 510 Tomblaine), par tout moyen prouvant la date de réception.

## **Article 14 – Accès aux terrains**

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, leurs entraîneurs ou coachs durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Étant donné la configuration de la salle, le coaching permanent n'est pas autorisé durant ce tournoi. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges-arbitres. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de

la FFBaD est exigée sur les terrains.

#### **Article 15 – Sécurité et hygiène**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules. La participation au tournoi du CSBW implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants par le CSBW à des fins de promotion du CSBW.

#### **Article 16 – Mesures sanitaires**

L'accès à l'enceinte sportive sera exclusivement réservé aux personnes répondant aux exigences des obligations sanitaires en vigueur au moment du tournoi. Chaque personne devra se soumettre au contrôle de ces obligations.